

Une équipe de professionnels de l'Aide aux Victimes vous reçoit GRATUITEMENT et en toute CONFIDENTIALITE

NOUS CONTACTER

24 Rue Jean Jacques de Monaix
64000 PAU

05 59 27 91 23

apavim@apavim.fr
www.apavim.fr



Agréée par le Ministère
de la Justice

Pour évaluer
votre situation et
vos besoins

Pour vous aider
tout au long de la
procédure

Un accompagnement psychologique :
des psychologues cliniciennes vous
soutiennent. Prise en charge
individuelle ou en groupe de parole

Un accompagnement juridique :
des juristes vous aident dans
vos démarches, vous
informent sur vos droits.

Un accompagnement social : des
travailleurs sociaux vous
accueillent à l'APAVIM sur
rendez-vous.

Avec le soutien



Notes :



Ne pas jeter sur la voie publique

Association d'intérêt général

**PERMANENCE
JURIDIQUE POUR LES
MINEURS**

Mineur vous avez été victime :

D'une atteinte à la personne :

- Viol
- Agression sexuelle
- Violences volontaires
- Violences conjugales et / ou familiales
- Actes de malveillance
- Harcèlement moral, harcèlement scolaire

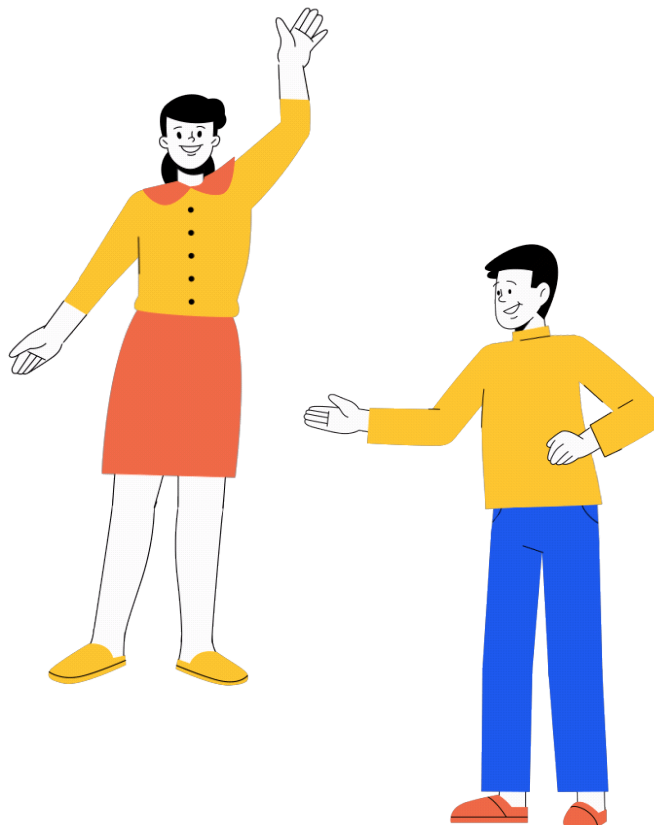
D'une atteinte aux biens :

- Vol
- Dégradation de biens
- Escroquerie
- Abus de confiance

Nous vous recevons :

Que vous soyez victime, ou bien pour connaître vos droits.

Nos juristes vous accueillent pour toute question et information.



Mineur vous souhaitez connaître vos droits :

Nos permanences

Se tiennent avec ou sans rendez-vous tous les mercredis après-midi de 13h à 16h.

Sauf le 3e mercredi du mois, de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous, nous sommes joignables au :

05 59 27 91 23



